

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à mettre en place un programme d'actions réservées à l'administration communale et destinées à agir sur le fonctionnement quotidien des services dans une optique de développement durable (DD). Il importe d'amplifier la mise en œuvre d'une stratégie de développement territoriale avec le Schéma de Structure communal et le Règlement communal d'Urbanisme existants ainsi qu'une stratégie de préservation de notre environnement naturel via le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) afin de permettre aux autorités locales d'avoir une vision cohérente de la politique à mener en la matière. Autant que faire ce peut le concept de DD y est intégré encore plus. Toutefois, à plus long terme, une « culture quotidienne du DD » doit être mise en œuvre afin que l'administration adopte systématiquement des « réflexes », des automatismes allant dans le sens du DD. Cette démarche participe directement à une réflexion transversale interservices telle qu'elle est conçue depuis une dizaine d'années et que l'on retrouve dans le schéma repris en annexe 1.

Le projet implique la mise en place d'une plateforme de coordination interservices « PCDR/A21L ».

Cette plateforme aura, au moins, une double vocation :

- mobiliser les services autour de l'élaboration continue et de la mise en œuvre du PCDR/A21L,
- mobiliser les services autour d'un programme interne d'actions « DD au sein de l'administration communale » (objet de cette fiche).

Et par là, favoriser une dynamique interne et amplifier, tant en réflexion qu'en action, la transversalité entre les services.

En ce qui concerne les projets d'investissements et de travaux d'initiative communale, la stratégie de développement durable sera appréciée à l'aide d'un outil d'évaluation « standardisé », le baromètre de durabilité (annexe 2).

L'activation de cette analyse lors des étapes déterminantes d'un projet devrait permettre d'en apprécier et, s'il échet, d'en améliorer le caractère durable.

Cet outil devrait responsabiliser les agents communaux concernés et favoriser la mission de synthèse et d'appréciation des agents de la plateforme de coordination.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

Active en matière de DD depuis plus de 10 ans, la commune de Beauvechain s'est vue tout récemment distinguée dans ce domaine.

Citons notamment sa première participation, en 2010, à l'enquête « ça passe par ma commune » initiée par un consortium d'associations de protection de l'environnement, de coopération au développement et d'économie sociale à laquelle une septantaine de communes ont participé en Wallonie et à Bruxelles. Son entrée n'est pas passée inaperçue puisque ses pratiques en matière de développement durable ont été citées dans diverses thématiques.

## Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions pour la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement quotidien de la commune

Elle a, par ailleurs, reçu en 2010 des mains du Ministre en charge de la Conservation de la Nature auprès du Gouvernement wallon le « Prix biodiverCités 2010 de la commune la plus active au service de la diversité écologique » délivré par la Fédération environnementaliste « Inter-Environnement Wallonie ».

Au-delà des prix et des reconnaissances, ces enquêtes et rapports nous ont éclairés sur l'immense travail qu'il reste à accomplir.

Une réunion conjointe entre la CLDR, la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) et les partenaires du PCDN organisée sur le thème du DD a permis, au travers d'un questionnaire, de montrer combien était grand l'intérêt pour la population de Beauvechain de privilégier une politique de DD principalement selon deux axes :

- améliorer le cadre de vie de l'ensemble de la population,
- renforcer la solidarité entre les citoyens.

En outre, les membres du groupe de travail « cadre de vie » ont mis en évidence la nécessité de consolider la politique actuelle de DD et ont souhaité que les démarches de l'administration communale s'inscrivent dans la mise en place d'un management environnemental (norme EMAS).

### JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie par le fait que la commune de Beauvechain a décidé de s'engager comme commune pilote pour la reconnaissance de son PCDR comme Agenda 21 Local. Des actions durables internes à l'administration communale et l'analyse du caractère durable des projets d'initiatives communales permettront d'engendrer des impacts positifs dans les quatre piliers du DD en diminuant l'empreinte écologique de la commune tout en améliorant son fonctionnement.

### En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche A21L ?

Par définition, le projet s'inscrit dans la démarche par la nature des actions, internes à l'administration, à mettre en œuvre au niveau social, culturel, économique et environnemental.

Le baromètre de durabilité ne peut que conforter cette démarche.

### LOCALISATION

Les actions se concentreront au niveau de l'ensemble des personnes ou des équipes occupant des bâtiments communaux, à savoir principalement : la maison communale, le CPAS, l'Agence Locale pour l'Emploi, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les Sauverdias », les écoles, le hangar communal, les logements communaux, les salles communales, etc.

### STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

**STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriétés publiques appartenant à la commune ou au CPAS.

**TÂCHES À RÉALISER**

1. Mise en place d'une plateforme de coordination interservices PCDR/Agenda 21 Local.
2. Activation du baromètre de durabilité.
3. Élaboration des actions à mettre en place selon trois grands pôles :
  - la consommation communale responsable (exemples : commerce équitable, éco-consommation, utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et du papier, critères environnementaux dans les achats/marchés publics, etc.),
  - la gestion communale et la planification durable (exemples : diminution et tri plus sélectif de déchets, performances énergétiques des bâtiments communaux, communication interne renforcée, élaboration d'une grille de lecture DD des dossiers d'urbanisme, etc.),
  - autres actions possibles (exemples : qualité de l'air dans les bureaux, mobilité des employés, financements alternatifs ou éthiques, incitations citoyennes, etc.).
4. Priorisation des actions à court, moyen et long terme en tenant compte du résultat de l'enquête communale de satisfaction, à mettre à jour en fonction des avancées déjà réalisées.
5. Choix des indicateurs de résultats (évaluation).
6. Officialisation de la démarche :
  - engagement interne : dans un but « d'engagement moral » mais surtout d'adhésion, d'émulation, de mobilisation,
  - engagement externe : les actions menées par le personnel communal ont également un caractère exemplatif pour la population et participent à l'image positive de la commune. Il est donc nécessaire de prévoir une communication externe des actions menées.
7. Mise en œuvre des actions par ordre de priorité.
8. Évaluation périodique des actions menées et de la pertinence des thèmes du baromètre de durabilité.

**OBJECTIFS VISÉS**

<b>Axe 1 - Cohésion sociale</b> Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	<b>Axe 2 - Qualité du cadre de vie</b> Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	<b>Axe 3 - Mobilité</b> Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	<b>Axe 4 - Agriculture et productions locales</b> Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales  <input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité  <input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement	<input type="checkbox"/> Développer les modes doux  <input checked="" type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle	<input type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs  <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation  <input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs  <input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux
<input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants  <input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local  <input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire	<input type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux  <input type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable  <input type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations  <input type="checkbox"/> Planter et fleurir	<input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	(This cell is part of the table body and contains the same content as the row above for the 'Objectifs' column)

**Défis**

**Objectifs**

Ces objectifs sont rencontrés parce que certaines actions :

- vont préserver l'environnement et ses ressources (énergies renouvelables...),
- visent à assurer une bonne gestion de l'information à communiquer vers les travailleurs (communication interne, plateforme) et vers le citoyen.

**INDICATEURS**

**Indicateurs de réalisation du PCDR**

- Date d'approbation CRAT : mi-2012.
- Date d'approbation GW : septembre 2012.
- Date de demande de convention : sans objet.

**Indicateurs de résultat**

	Cible	
	2012	2013 et années suivantes
Nombre d'actions annuelles entreprises et réalisées	2	6
Nombre d'agents communaux concernés et/ou impliqués	20	50
Nombre de projets d'initiatives communales passés au crible du baromètre de durabilité	10	Tous projets > 10.000 €

**Indicateurs de réalisation**

- Installation cellule de coordination : mi-2012.
- Rapport final bureau d'étude : fin 2012.
- Activation première action : mi-2012.

**ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Élaboration du programme d'actions par un bureau d'études spécialisé sous la coordination d'une Cellule :

- Coordination environnementale et secrétariat : conseiller en Environnement.
- Coordination générale et administrative : chef des services Administratifs et aux Citoyens.
- Coordination technique : chef des services Techniques.

**Montant TVAC des différentes interventions :** 30.000 à 50.000 €

- Elaboration : Fonds propres de la commune.
- Actions : Fonds propres de la commune et actions programmées dans le PCDN (+/- 10.000 €/an).

**PROGRAMME DE RÉALISATION**

Ce projet s'étendra sur toute la durée du PCDR/A21Local. Il est donc réparti sur les trois lots.

**ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

- Coordination par rapport au programme communal d'aménagement de voiries, d'égouttage, du logement.
- Coordination par rapport aux différents projets d'urbanisme.

- Coordination par rapport aux divers programmes d'investissement.

**ETAT DU DOSSIER**

Comme déjà spécifié, la commune de Beauvechain mène depuis une quinzaine d'années diverses actions en matière de gestion durable.

Notons notamment au niveau des services communaux : sensibilisation des employés et ouvriers communaux en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, achats de produits « verts » ou équitables (café, papier, etc.), isolation des toitures des bâtiments communaux, placements de nichoirs à hirondelles et de chiroptères sur les bâtiments communaux, nouvelles chaudières et mesures en matière de chauffage, placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, achat d'un véhicule électrique, réflexion en cours sur l'éclairage des bâtiments communaux, etc.

**PROGRAMMATION DANS LE TEMPS**

- Phase 1 - Mise en place d'une plateforme de coordination interservices du « PCDR - A21L », application du baromètre de durabilité et élaboration des actions à mettre en place : 2012.
- Phase 2 - Priorisation des actions à court, moyen et long terme en tenant compte du résultat de l'enquête communale de satisfaction à mettre à jour en fonction des avancées déjà réalisées et choix de nouveaux indicateurs de résultats pertinents et d'indicateurs de réalisation : fin 2012.
- Phase 3 - Mise en œuvre des actions par ordre de priorité : 2012 - 2021 et plus.

La coordination journalière sera de la compétence de notre conseiller en Environnement.

**IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Pilier environnemental**

Impacts	Réponse attendue
Préservation des ressources	Utilisation rationnelle de l'énergie, papier, eau.
Protection de l'environnement	Collaborations avec le service urbanisme pour améliorer la prise en compte environnementale dans l'octroi des permis d'urbanisme aux particuliers

**Pilier économique**

Impacts	Réponse attendue
---------	------------------

Création d'emploi local	Peu pertinent
Responsabilisation des modes de production et de consommation	Réflexes en faveur du DD, consommations rationnelles et éco-responsables

**Pilier social**

Impacts	Réponse attendue
Cohésion sociale et solidarités	Communication vers les services et participation du personnel au travers de la plateforme

**Pilier culturel**

Impacts	Réponse attendue
Animations socioculturelles	Expositions et conférences dans la maison de village du Vert Galant

ANNEXE

